

VALEURS DE LA REPUBLIQUE & LAICITE

Principe fondamental garant des valeurs de la République, la laïcité, est souvent mal comprise, parfois contestée ou détournée aujourd'hui.

Pour des professionnels de terrain, confrontés à des situations et des problématiques inédites, l'application de ce principe doit faire l'objet d'un réel travail de pédagogie.

En application des engagements des Comités interministériels à l'égalité et la citoyenneté (CIEC) les 6 mars et 26 octobre 2015, la mise en œuvre du plan national de formation « Valeurs de la République et Laïcité » a été confiée au Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), devenu aujourd'hui Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT). Il s'adresse aux acteurs de terrain, qu'ils soient agents de l'État ou agents des collectivités territoriales, salariés ou bénévoles associatifs. Sa déclinaison régionale relève des DREETS (ex DRDJSCS).

Il vise à répondre aux besoins et aux sollicitations des professionnels et des bénévoles, à leur apporter un appui et un soutien, dans le cadre de leurs activités quotidiennes, au contact des publics, notamment les publics jeunes. Son objectif est de les aider à adapter leurs pratiques professionnelles dans un cadre juridique précis, dans un souci de pédagogie auprès des publics qu'ils côtoient.

Grâce à cette formation, les acteurs de proximité pourront porter un discours clair et sans équivoque sur ce qu'est la laïcité et ce qu'elle n'est pas, afin de créer des conditions de dialogue avec l'ensemble des composantes de notre société.

Pré-requis :

Aucun.

Public :

Tous publics, en priorité professionnels et bénévoles qui sont au contact direct des publics, en relation avec des jeunes et / ou des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, et qui ont une relation d'accueil des populations.

Objectifs :

- Acquérir les repères historiques et les références juridiques de base sur les Valeurs de la République et le principe de laïcité ;
- Confronter les pratiques professionnelles aux apports d'intervenants experts et à celles des autres stagiaires ;
- Travailler sur des cas pratiques ;
- Adopter un positionnement adapté à la situation professionnelle et au statut de la structure dans laquelle le stagiaire intervient ;
- Apporter des réponses aux demandes et situations rencontrées, fondées sur le droit en matière de respect des principes de laïcité et de non-discrimination, dans une logique de dialogue avec les populations.

Méthodes pédagogiques :

- Echanges de pratiques, retours d'expériences des stagiaires, pédagogie active.
- Mise à disposition et lecture individuelle de documentation, d'informations, d'actualités, diaporama, références bibliographiques, publications selon les centres d'intérêt du groupe et pour aller plus loin.
- Mise en commun et débriefing au terme de la production.

Contenu :

- La Laïcité : sa définition, son évolution, ses représentations.
- Définition de termes ou principes proches du principe de laïcité.
- Point de repères historiques.
- Présentation des aspects juridiques : textes de références, droits et devoirs des agents du service public et du secteur privé délégataire d'un service public, droits et devoirs des usagers, etc.
- Cadre règlementaire à mobiliser en fonction du contexte d'exercice professionnel via des situations déjà déterminées puis au regard des situations rencontrées par les stagiaires en formation dans leur cadre professionnel.
- Construction d'un argumentaire aux regards de diverses situations.
- Apports sur les moyens d'établir le dialogue.
- Définition et circonscription des espaces publics, apports sur le cadre juridique applicable.
- Sur la base des expériences vécues par les participants, construction d'argumentaires en vue d'un positionnement professionnel à adopter.

Durée et lieu :

2 journées de 7 heures, soit un total de 14 heures de formation, à l'IRTS de Franche-Comté, 1 rue Alfred de Vigny à Besançon.

Intervenant :

Jean-Louis DAVOT, formateur de formateur dans le plan national Valeurs de la République et Laïcité (CGET/CNFPT), formateur des responsables bénévoles d'association, expert sur l'engagement et les méthodes de pédagogie active, éducation populaire, économie sociale et solidaire.

Prix : Financement État.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :
Registre d'accessibilité disponible sur demande.
Contact référent handicap : chantal.magnenet@irts-fc.fr

Contact :

Secrétariat : Coralie MICHEL

Courriel : coralie.michel@irts-fc.fr

Tél. : 03 81 41 61 38